



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 20.09.2023

Visible par le public jusqu'au: 20.09.2026

Numéro de publication: AB02-0000014174

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail MANUFACTURE CARTIER JOAILLERIE, Branch of Richemont International SA

Organisation concernée:

MANUFACTURE CARTIER JOAILLERIE, Branch of Richemont International SA

CHE-107.769.243

Chemin des Dolines 9

2400 Le Locle

Type d'autorisation:

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche

art. 17 et 19 de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 23-002815

N° d'établissement: 69729173

Pan d'entreprise: Département de production: usinage

Personnel: 37 H, 2 F

Validité: 01.10.2023 – 30.04.2024

Complément à l'autorisation: Modification

Autorisation pour: NE

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).